

DELIBERATION : 2026-04-01

OBJET : Composition des commissions thématiques

L'an deux mil vingt-six et le seize juin à dix-sept heures trente, salle du siège au 16 place de Verdun à Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

BARBOTIN Sylvain
LARRIER Cédric
DELORT BOITIER Lilian

Angles :

Bac Aimé

Annot :

COZZI Marion
MAZZOLI Jean
FENOUIL Séverine
GEISER Michel
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

BARTOLINI Gilles

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
VINCENT Jean-Marc
MARTINO Stéphane
DEMANDOLX Franck

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

OCCELLI Didier
VOEGTLIN Patrick

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

PASSARD Christine

La Rochette :

Lambruisse :

CHAILAN Adrien

Le Fugeret :

PELLEGRIN Jean

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

BERAUD Annabelle

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

MARIANI Vincent

Saint André les Alpes :

CERATO David
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François
VACCAREZZA Francine
TAVERNARO Laurent

Saint Benoit:

EYSSAUTIER Gaël

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

CHAILLAN Hugues

Thorame-Basse :

LIAUTAUD Robert

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

LEON Joël

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : Mme PELLISSIER Agnès ayant donné pouvoir à M. LARRIER Cédric ; Mme CHEVALLEY-VALETTE Emily ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme TILLEMANN Lineayant donné pouvoir à M. DEMANDOLX Franck ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à M. MARTINO Stéphane ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. SURLE-GIRIEUD Magali ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; M. CHAILAN Claude suppléé par M. CHAILAN Adrien ; M. ISANRD Julien suppléé par Mme ISANRD Madeleine

Absents excusés : M. GRAC Stéphane ; Mme RALL Evelyne ; M. GAGLIO Baptiste ; Mme MICHEL Marielle ; M. DURAND Gilles ; M. SENES Eric

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Composition des commissions thématiques

Exposé

Par délibération en date du 30 avril 2026, le Conseil communautaire a décidé la création de 8 commissions thématiques associant les conseillers municipaux volontaires, désignés par chaque conseil municipal, à savoir :

- Commission « petite enfance, enfance, jeunesse »
- Commission « solidarité, PAT et accès aux droits »
- Commission « forêt, ressources bois »
- Commission « culture et patrimoine »
- Commission « habitat, OPAH, stratégie immobilière »
- Commission « économie, artisanat, commerce et agriculture »
- Commission « gestion et prévention des déchets »
- Commission « Finances »

Le conseil communautaire a également souhaité la création d'une commission « sentiers » composée exclusivement de l'unique référent désigné par chaque commune, sans que celui-ci ne soit nécessairement élu.

Après avoir laissé le temps à tous les Maires de consulter leur équipe municipale sur leur intérêt pour participer au fonctionnement des dites commissions et après retour de ceux-ci, il vous est proposé d'arrêter leurs compositions.

Il est précisé que les compositions soumises au vote, intègrent toutes les demandes formulées par les communes, sans sélection aucune. Les retours des communes, qui parviendraient aux services administratifs intercommunaux postérieurement à l'adoption de la présente délibération, seront intégrés au fur et à mesure. En l'absence et dans l'attente, les communes concernées ne pourront pas être représentées dans les commissions.

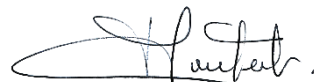
Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ARRETER** la composition des dites commissions telle que listée en annexe de la présente délibération, en acceptant que les retours de communes postérieurs à cette délibération seront intégrés au fur et à mesure dans la composition des dites commissions

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 16 juin 2026
Le Président,


Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT




Jean-Louis CHABAUD